



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

Question écrite n° 7819

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur la situation de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). En dépit des ambitions gouvernementales en matière de formation professionnelle et de lutte contre le chômage, la situation de l'AFPA, opérateur essentiel et reconnu, demeure fragile. La mobilisation de tous les acteurs du service public de l'emploi et de la formation professionnelle apparaît pourtant cruciale pour la formation aux métiers en tension, ou ceux liés à la transition écologique. Or les personnels de l'AFPA sont inquiets pour la pérennité de leur structure et son intégration dans le paysage institutionnel des opérateurs. Un grand nombre des formateurs demeurent en contrat à durée indéterminée et les financements de l'AFPA ne permettent pas de conserver et valoriser adéquatement les savoir-faire. De même, l'immobilier à sa disposition souffre d'un budget excessivement contraint, empêchant les investissements nécessaires à garantir de bonnes conditions de travail et la rénovation énergétique. Ces dernières années, des fermetures de sites et des licenciements ont affaibli sa capacité à déployer une politique de formation ambitieuse sur le territoire. C'est pourquoi, au regard de ces difficultés, elle lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'AFPA et la valorisation de son rôle d'intérêt public.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7819

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4107

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)